

Adresse du bien

Port de Sèvres  
92 310 SEVRES

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



### DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :  
01 janvier 2026

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
200 allée de Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... si elles n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	DCPPAT n°2020-104	du 28/07/2020	mis à jour le
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune
Port de Sèvres – 92 310 SEVRES			

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N      <sup>1</sup> oui  non
- |          |          |          |   |                 |
|----------|----------|----------|---|-----------------|
| prescrit | anticipé | approuvé | x | date 09/01/2004 |
|----------|----------|----------|---|-----------------|
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN      <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés      oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N      <sup>1</sup> oui  non
- |          |          |          |   |          |
|----------|----------|----------|---|----------|
| prescrit | anticipé | approuvé | x | date I I |
|----------|----------|----------|---|----------|
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres  Carrières
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN      <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés      oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M      <sup>3</sup> oui  non
- |          |          |          |                          |          |
|----------|----------|----------|--------------------------|----------|
| prescrit | anticipé | approuvé | <input type="checkbox"/> | date I I |
|----------|----------|----------|--------------------------|----------|
- <sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM      <sup>4</sup> oui  non
- <sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés      oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé      <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé      oui  non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissage      oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription      <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés      oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.      oui  non

#### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1  très faible      zone 2  faible      zone 3  modérée      zone 4  moyenne      zone 5  forte

#### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui  non

#### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (**SIS**)

oui  non

#### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

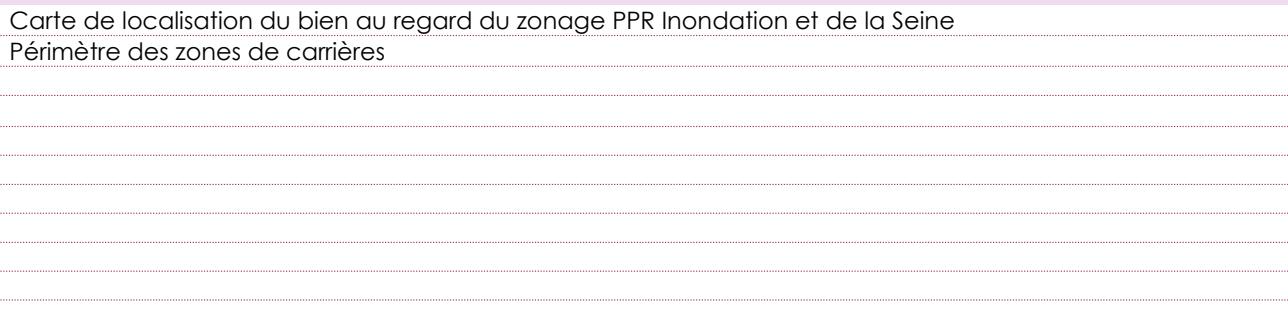
\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui  non

#### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard du zonage PPR Inondation et de la Seine  
Périmètre des zones de carrières



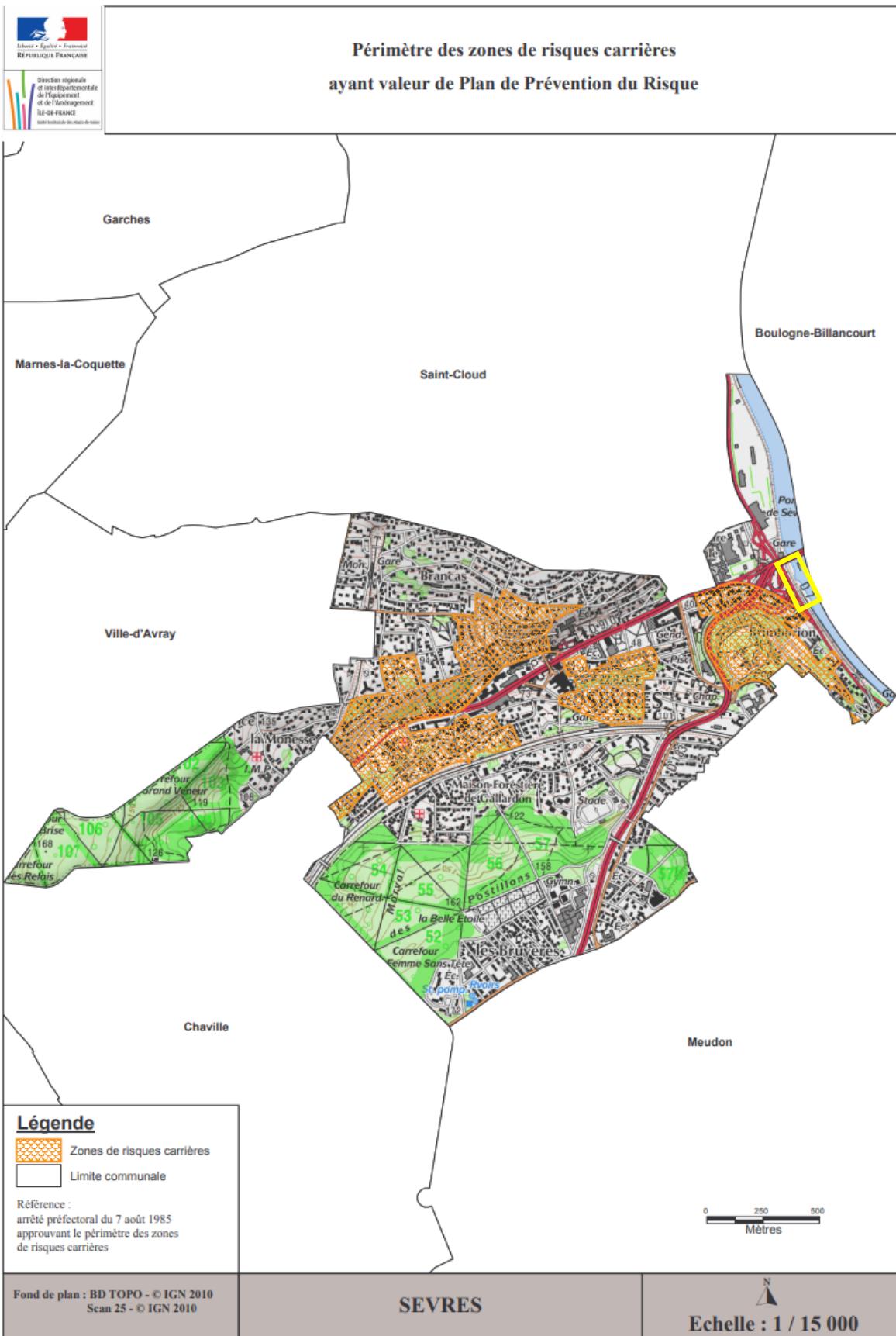
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

**01/07/2025**

**LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**





Direction régionale  
et Interdépartementale  
de l'aménagement  
et de l'Aménagement  
ÎLE-DE-FRANCE  
tous territoires des Hauts-de-Seine

## Périmètre réglementaire du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine



**ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982**

Inondations et/ou Coulées de Boue : 8

<b>Code national CATNAT</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le Journal Officiel du</b>
INTE2204344A	04/06/2021	05/06/2021	05/06/2021	13/02/2022
INTE2107265A	09/05/2020	10/05/2020	10/05/2020	28/03/2021
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	05/02/2018	15/02/2018
INTE1616446A	28/05/2016	05/06/2016	05/06/2016	16/06/2016
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	30/05/1999	24/08/1999
MDIE900018A	26/06/1990	27/06/1990	27/06/1990	19/12/1990
NOR19860825	17/06/1986	17/06/1986	17/06/1986	06/09/1986

Mouvement de Terrain : 1

<b>Code national CATNAT</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le Journal Officiel du</b>
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 13

<b>Code national CATNAT</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le Journal Officiel du</b>
INTE2118485A	01/07/2020	30/09/2020	30/09/2020	09/07/2021
INTE2016905A	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2019	29/07/2020
INTE1917051A	01/10/2018	31/12/2018	31/12/2018	17/07/2019
IOCE1032143A	01/07/2009	30/09/2009	30/09/2009	13/01/2011
IOCE0823837A	01/01/2007	30/06/2007	30/06/2007	10/10/2008
IOCE0823837A	01/07/2006	30/09/2006	30/09/2006	10/10/2008
IOCE0823837A	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2006	10/10/2008
IOCE0823837A	01/07/2005	30/09/2005	30/09/2005	10/10/2008
IOCE0823837A	01/01/2005	31/03/2005	31/03/2005	10/10/2008
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	30/09/2003	26/08/2004
INTE9600091A	01/10/1991	30/09/1995	30/09/1995	17/04/1996
INTX9210277A	01/10/1990	30/09/1991	30/09/1991	18/08/1992
INTE9200181A	01/05/1989	30/09/1990	30/09/1990	03/04/1992

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



### INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

#### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire